



Bilan d'activité 2011



Sommaire

L'Office de l'Eau de la Guyane	4
Editorial	6
Des orientations clés	7
Mise en œuvre et suivi du SDAGE Guyane	9
Un appui aux collectivités	10
Vers un assainissement de qualité	11
Un pas de plus vers l'auto surveillance	13
Les sites isolés priorités	14
Des agents formés et impliqués	15
Connaissance et préservation des milieux aquatiques guyanais	17
Les redevances, une ressource pour agir	23
Favoriser l'accès à la connaissance	26
Communiquer pour sensibiliser les générations futures	27
BILAN FINANCIER 2010	28
Sigles et abréviations	30

L'Office de l'Eau de la Guyane



L'Office de l'Eau de la Guyane est un établissement public à caractère administratif naissant de la loi d'orientation pour l'outre-mer n°2000-1207 du 13 décembre 2000.

L'Office de l'Eau travaille avec l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en oeuvre de la politique de l'eau définie pour le bassin et incite à une bonne utilisation de la ressource.

L'Office perçoit des redevances grâce auxquelles il aide les entreprises ou les collectivités, soucieuses de préserver l'eau et d'agir contre la pollution de la ressource. Par exemple, en finançant l'amélioration des réseaux d'assainissement, des études favorisant une meilleure connaissance des milieux marins etc.

Les missions de l'Office de l'Eau

Etude et suivi des ressources en eau des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages

Conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrages

Programmation et financement d'actions et de travaux

Information, animation et action de sensibilisation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Editorial

L'année 2010 a été l'année des partenariats pour l'Office de l'Eau de la Guyane.

Tant au niveau des collectivités locales qu'au niveau des organismes d'Etat, l'Office de l'Eau a su montrer l'importance d'une telle structure pour les services publics de Guyane qui reconnaissent qu'ils ont besoin d'un soutien dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Un soutien financier, oui, mais pas seulement. Notre équipe a souhaité mettre ses compétences au service de nos communes en s'employant à la formation de leurs agents. Ainsi, avec de nouveaux acquis, agents et élus délégués dans le domaine de l'eau sont responsabilisés. L'Office de l'Eau leur apporte son concours pour qu'ils soient les moteurs d'une politique plus rigoureuse en la matière, sur notre territoire.

Outre notre présence au sein de la sphère territoriale, 2010 fût également une année porteuse en termes de partenariat. L'ONEMA, l'ADEME, le CNFPT, la Région Guyane, la DEAL, le Ministère de l'Outremer, la DAAF et l'Europe ont su nous faire confiance et sans eux certaines de nos actions n'auraient pu voir le jour.

2010 c'est aussi l'année des 5 ans de l'Office de l'eau qui s'est forgé une place dans le tissu institutionnel et associatif, des différents acteurs agissant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Clara NICOLAS
Directrice de l'Office de l'Eau de la Guyane

Des orientations clés

En 2010, les dossiers de l'Office de l'Eau ont été présentés à l'occasion de trois séances du Conseil d'Administration.

Le début de l'année fût marqué par le vote d'orientations importantes pour l'Office de l'Eau de la Guyane.

Les maîtres d'ouvrage peuvent faire appel au pôle « Conseil et Assistance aux maîtres d'ouvrage » dans les dispositions prévues par le conseil d'administration du 29 avril 2010. Les tarifs sont fixés par rapport au nombre d'habitants et ce, de manière à rester accessibles pour encourager toujours plus les maîtres d'ouvrage à faire appel à l'Office de l'Eau pour l'assistance technique.

D'autre part, le projet de convention OEG-EDF 2010-2015 a été approuvé. Cette convention qui liera l'Office de l'Eau et EDF est née d'une réflexion commune des futures signataires et des services de l'Etat, qui ont accompagné l'Office dans cette démarche toute nouvelle pour la Guyane. Les accords passés avec EDF permettront à l'Office de l'Eau d'œuvrer pour l'eau tout en favorisant les économies d'énergie. 2011 sera certainement l'année de la signature et du lancement des premiers projets.

La création d'un Pôle communication pour l'Office de l'Eau se voit concrétisée par le recrutement d'une Chargée de communication. Le volet communication étant nécessaire à tout établissement public, il va permettre d'ancrer l'Office de l'Eau dans une démarche stratégique en terme de

communication, à destination de nos différents publics.

Le deuxième semestre a été ponctué par l'approbation des dernières redevances définies par l'article 86 de la LEMA. Un pas de plus vers l'accroissement des recettes de l'Office, qui se traduit par une augmentation de sa participation aux projets des collectivités et des acteurs de l'eau.

Séances du Conseil d'Administration en 2010

29 avril 2010

- Vote du compte administratif 2009 et approbation du compte de gestion 2009
- Affectation du résultat
- Vote du budget unique 2010
- Approbation du projet de la convention OEG-EDF 2010-2015
- Programme d'action 2010
- Création du pôle communication
- Politique tarifaire de l'Office dans le cadre de l'assistance technique
- Modification des taux des redevances obstacle sur les cours d'eau, modernisation des réseaux de collecte et pollutions domestiques

19 octobre 2010

- Approbation des taux de la redevance pollutions non domestiques
- Convention d'acomptes avec la SGDE relatives aux redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte dues par les usagers domestiques
- DM n°1
- Bilan financier et opérationnel 2010

30 novembre 2010

- Approbation définitive des taux des redevances pollutions d'origine non domestique et modernisation des réseaux de collecte.

Taux approuvés par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2010

A partir du 1er janvier 2011, les taux des redevances pour pollutions d'origine non domestique et modernisation des réseaux de collecte sont fixés comme suit

Eléments constitutifs de la pollution	Taux 2011 (€ par unité)	Taux 2012 (€ par unité)	Taux 2013 (€ par unité)
Redevance pour pollutions d'origine non domestiques			
Matières en suspension (par kg)	0.07	0.07	0.1
Matières en suspension rejetées en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (par kg)	0	0	0
Demande chimique en oxygène (par kg)	0.05	0.05	0.1
Demande biochimique en oxygène à 5 jours (par kg)	0.1	0.1	0.2
Azote réduit (par kg)	0	0	0
Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0	0	0
Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	0	0	0
Métox (par kg)	0	0	0
Métox rejetées dans les masses d'eau souterraines (par kg)	0	0	
Toxicité aiguë (par kiloéquitox)	5	5	5
Rejet en masse d'eau souterraine de toxicité aiguë (par kiloéquitox)	10	10	10
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	0	0	0
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	0	0	0
Sels dissous (m3 [siemens/cm])	0	0	0
Chaleur rejetée en mer (par mégathermie)	0	0	0
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par mégathermie)	50	50	85
Redevance modernisation des réseaux de collecte			
volume (m3)	0.006	0.01	0.013

Mise en œuvre et suivi du SDAGE Guyane

Les travaux relatifs à la révision du SDAGE ont débuté en octobre 2007 par une analyse de la consultation du public, suite à l'état des lieux du district de la Guyane. Après une année de travaux en groupes thématiques et les phases de consultation réglementaires, le SDAGE a été approuvé en décembre 2009.

Désormais, nous veillons à sa mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs pressentis pour les différentes dispositions du SDAGE.

En appui au Comité de Bassin et à l'Office de l'Eau de la Guyane, une convention a été signée avec le BRGM afin d'établir le tableau de bord du SDAGE révisé et de veiller à son remplissage.

Les indicateurs choisis pour le tableau de bord ont été validés par le Comité de Bassin le 1er juin.

Entre septembre et novembre, les indicateurs relatifs aux années 0 (début 2010) et 1 (fin 2010) ont été collectés.

Une présentation des résultats sera faite lors de la première séance du Comité de Bassin de 2011

Montant de l'opération

53 000 €

ONEMA 66% BRGM 20% OEG 14%

Un appui aux collectivités

Pour répondre au mieux aux attentes des collectivités, l'Office de l'Eau de la Guyane répartit ses activités autour de deux pôles majeurs :

- Le pôle CAMO, Conseil et Assistance Technique aux Maîtres d'Ouvrage sert de **relais entre l'Office de l'Eau et les collectivités** qui souhaitent être accompagnées dans leurs projets, dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Les professionnels sont eux aussi encouragés à faire appel au pôle CAMO lorsqu'ils doivent se lancer dans des projets relevant de notre compétence (ouvrages d'assainissement par exemple)

L'Office s'attache à répondre à la demande en sachant s'entourer de partenaires. Ainsi, l'assistance technique s'oriente sur deux axes :

- le soutien aux collectivités et aux professionnels,
- la formation.

- Les missions du pôle ESRE, Etude et Suivi des Ressources en Eau, s'ajoutent au travail des autres acteurs de l'eau existant. En effet, de nombreuses études restent à mener pour mieux connaître les ressources en eau en Guyane. Même si certaines données existent, il convient de les regrouper afin de les mettre à disposition de tous. Le recensement régulier auprès des différents organismes permet la création d'une base de données commune et la valorisation d'études restées peu connues.

Toujours dans un souci de **dresser un état des lieux de la connaissance de la ressource et des milieux aquatiques**, le pôle ESRE lance aussi des études pour le compte de l'Office de l'Eau comme celle sur les réservoirs biologiques lancée en 2010.

Vers un assainissement de qualité

L'étude préalable au schéma départemental de gestion des déchets d'assainissement et de potabilisation a été lancée. Le Conseil général de la Guyane assure la maîtrise d'ouvrage du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA).

Ainsi, le futur schéma départemental, issu du choix consensuel des élus sur les scénarii de traitement et valorisation proposés lors de la dernière phase de l'étude préalable, pourra être annexé au PDEDMA lors de sa révision.

Un outil de gestion, garant de la salubrité publique dans l'ensemble des communes de la Guyane.

Ce futur schéma départemental deviendra un moteur d'activités pour le tissu économique territorial. De même, tout projet d'assainissement s'inscrivant dans ce schéma, pourrait obtenir des financements européens et nationaux.

La tranche ferme de l'étude préalable au schéma s'est déroulée suivant le phasage suivant :

- A1 Diagnostic de la situation actuelle et prospectives à 5, 10, 20 ans**
Connaissance approfondie des différents tonnages de déchets produits et répartition géographique.
- A2 Modes d'élimination et/ou de valorisation envisageables**
Sélection de techniques de traitement et de valorisation adaptées aux contextes géo-physiques et humains.
- A3 Elaboration de scénarii**
Proposition de scénarii de gestion des déchets sur les différents secteurs géographiques.

Cinq secteurs géographiques ont été proposés dans le cadre de la phase n°3. Ces secteurs sont basés notamment sur la nécessité d'obtenir un tonnage minimal pour la mise en place de certains équipements (plateforme de co-compostage, co-digestion et chaulage des boues) afin d'atteindre un seuil de rentabilité (économie d'échelle) et sur les conditions de transport des différents déchets.

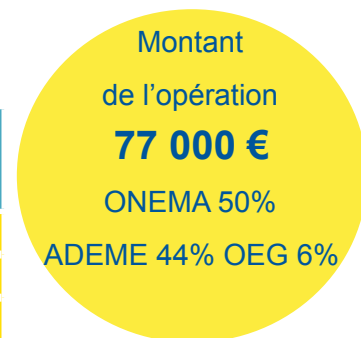
Des propositions telles que la valorisation agricole des déchets par épandage ou par compostage ont été étudiées sur chacun des secteurs.

Lors de la réunion de restitution de l'étude au mois de juillet 2010, l'accent a été porté sur les enjeux du futur schéma, élaboré à partir du choix consensuel des élus.

Ainsi, la gestion commune des déchets proposée à Kourou, Iracoubo et Sinnamary (secteurs A2-A3) a reçu un avis favorable, suite à une réunion de travail concertée avec les trois collectivités. De même, des entretiens communaux individualisés ont été menés avec Camopi, Mana, Ouanary, Saint-Elie, Saint-Laurent-du-Maroni, Saül.

La démarche de concertation se poursuit de façon à obtenir l'adhésion de l'ensemble des collectivités. La tranche conditionnelle d'élaboration du schéma à proprement parlé pourra alors débuter.

Secteur	Communes concernées	Nombres de collectivités concernées	Nombres de collectivités ayant répondu	Pourcentage
Secteur A1	CCCL	1	1	100,0%
Secteur A2/A3	Iracoubo, Kourou, Sinnamary	3	3	100,0%
Secteur A4	Apatou, Awala-yalimapo, Mana, Saint-Laurent du Maroni	4	3	75,0%
secteur B	Camopi, Grand-Santi, Maripa-Soula, ouanary, Papaïchton, Régina, Saint-Elie, SGO, Saül	9	4	44,4%
		17	11	64,7%



Un pas de plus vers l'autosurveillance

Qu'est ce que l'autosurveillance?

Il s'agit d'assurer le suivi des rejets et du fonctionnement des systèmes d'assainissement. Elle est imposée par la législation (arrêté du 22 juin 2007). Son objectif est de mesurer le débit et les concentrations de substances recherchées de manière à évaluer un flux. Les résultats obtenus permettent ainsi aux maîtres d'ouvrage et à leurs exploitants de réaliser leur bilan de l'autosurveillance. Les flux entrant et sortant sont calculés et permettent de vérifier les rendements épuratoires de la station.



Mesure du V30

L'Office et la Police de l'eau ont défini un partenariat dans le champ commun de leurs compétences. L'objectif est de mettre en œuvre un programme d'actions d'intérêt commun, sur lequel nous agissons conjointement, en mobilisant nos compétences et nos ressources.

En 2009, le programme s'était porté sur la mise en place de l'autosurveillance des ouvrages collectifs et non collectifs d'assainissement des eaux usées. Nous avons pu mettre à la disposition des communes les rapports d'expertise des dispositifs d'autosurveillance des stations équipées.

Les communes non équipées ont reçu les conditions de mise en œuvre de l'autosurveillance : pour mieux les guider et les motiver dans cette démarche, ces communes ont désormais à leur disposition un avant-projet sommaire des travaux à réaliser.

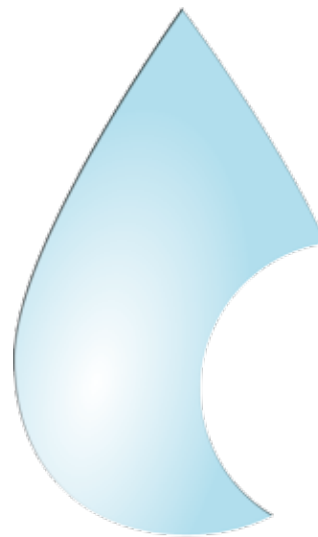
Cette démarche de concertation avec la Police de l'eau pour l'accompagnement à l'élaboration des manuels d'autosurveillance s'est poursuivie. Elle a porté ses fruits puisque les quatre manuels élaborés en 2009 par la SGDE (Kourou, Mana, Sinnamary, Saint-Laurent-du-Maroni) se sont concrétisés en 2010 par la mise en place effective de l'autosurveillance pour ces quatre ouvrages.

Les sites isolés priorités

Pour mieux connaître les manques en matière d'eau des sites isolés des communes guyanaises, l'Office de l'Eau a lancé une étude d'identification des besoins en récupération d'eau de pluie, conduite sur sept communes (Apatou, Awala-Yalimapo, Grand Santi, Papaïchton, MaripaSoula, Mana, Saint-Laurent-du-Maroni).

Suite à l'étude, trois collectivités ont sollicité l'Office pour les accompagner dans leur projet d'installation de récupérateurs d'eau de pluie dans des sites non desservis en réseau public d'eau potable.

Pour l'année 2010, la commune de Camopi a obtenu le soutien financier de l'Office pour équiper 62 familles dont 39 habitant le bourg et 23 Trois-Sauts.



Communes	Nombre de familles équipées	Montant opération	Participation OEG	Pourcentage
ANNEE 2010				
Camopi	62	41 430,00 €	10 000,00 €	24,1%
Total 2009/2010	136	85 910,00 €	25 180,00 €	29,3 %

Des agents formés et impliqués

L'Office de l'Eau de la Guyane et le CNFPT ont signé une convention de partenariat afin d'organiser conjointement des sessions de formation en gestion et maintenance des équipements publics d'eau potable et d'assainissement.



Cours théorique - Novembre 2010

Pourquoi ces formations ?

Une étude d'identification des besoins en formation des agents des sites isolés, avait été lancée en 2009. L'étude menée en partenariat avec la DAF, l'ARS et le CNFPT, avait permis d'élaborer un programme pluriannuel de formation ciblé sur les besoins identifiés en gestion et en maintenance des équipements publics d'eau potable et d'assainissement.

Aussi, l'Office et le CNFPT ont convenu de la nécessité d'un partenariat visant à concevoir et organiser conjointement des sessions de formation basées sur ce programme. De même, des journées de sensibilisation sur des thématiques particulières destinées aux élus communaux sont envisagées.

En 2010, deux sessions de formation ont été réalisées. La première session du 29 novembre au 3 décembre a permis de former une vingtaine d'agents communaux d'Apatou, Awala-Yalimapo, Maripa-Soula, Ouanary, Papaïchton, Saint-Georges, Saül sur les notions de base de l'électromécanique, notamment le montage et démontage des pompes doseuses de chlore, et de la gestion de la ressource en eau.



Démontage de pompe



Exercice d'application

Du 6 au 12 décembre, les missions et organisation d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) ont été exposées aux responsables techniques et administratifs d'Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Maripa-Soula, Ouanary, Papaïchton, Saül, Sinamary.

Le programme se poursuivra en 2011.

Montant de l'opération

77 000 €

CNFPT 40%

REGION 30,4%

OEG 29,5%

Connaissance et préservation des milieux aquatiques guyanais

Depuis 2010, le pôle ESRE lance des actions en faveur du développement et de la connaissance des milieux aquatiques. Ces actions rentrent dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE 2010-2015, lequel souligne les carences dans notre département, en termes de connaissance de l'état actuel des masses d'eau.

liés à leur richesse biologique et aux usages qui peuvent se déployer sur ces trois bassins versants. Débutée en 2009, cette étude a pu se poursuivre en engageant le bassin du Sinnamary amont, grâce au partenariat établi avec le Parc Amazonien.

La caractérisation des réservoirs biologiques de Guyane s'inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité. La démarche des «réservoirs biologiques» en Guyane est d'autant plus importante que les difficultés d'accès à certaines zones entraînent un état des connaissances très inégal.

Trois zones ont été inscrites comme réservoirs biologiques dans le SDAGE. Elles ont été choisies pour leurs caractéristiques propres et des enjeux différents

L'étude se déroule en trois phases avec les objectifs suivants :

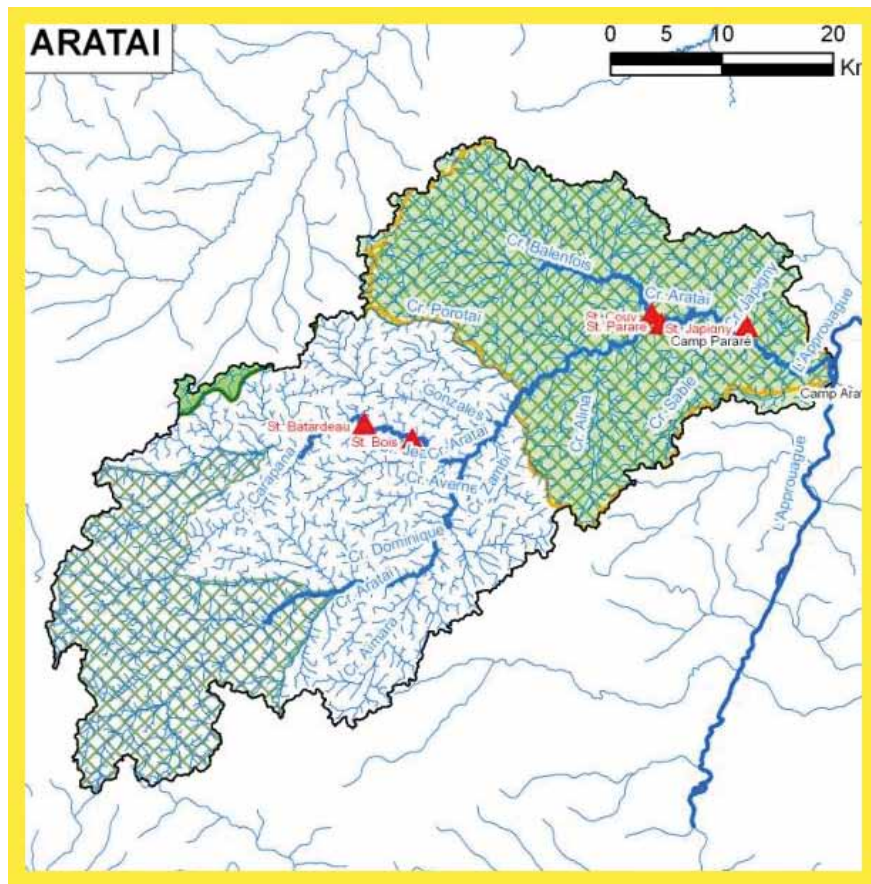
- Caractériser la **richesse faunistique et floristique** du milieu aquatique et les **habitats** aquatiques rencontrés
- Caractériser les **usages de l'eau** sur la zone et les **sources de pressions** ou les **conflits d'usages**
- Identifier et localiser les **zones remarquables** sur le bassin versant et vérifier la **continuité écologique** du milieu
- Formuler des préconisations pour la gestion des ces zones et leur protection

Caractérisations réalisées en 2010

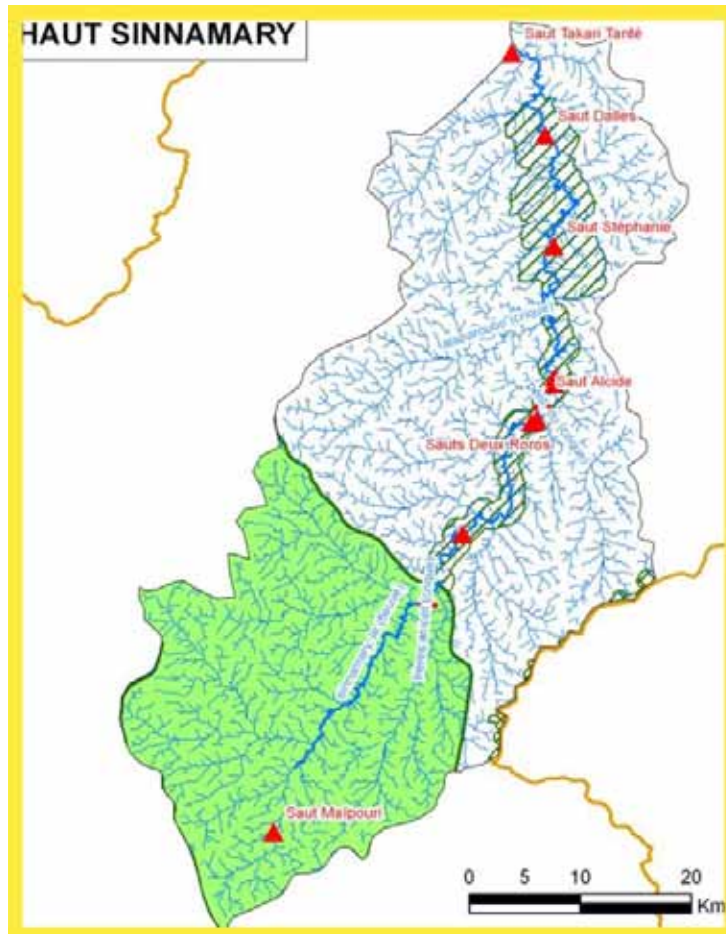
Phase a Caractérisation de zones pressenties comme réservoirs biologiques en Guyane	Crique Arataï et Crique Portal	mars
	bassin versant du Sinnamary amont	novembre
Phase b Caractérisation de la richesse faunistique et floristique du milieu aquatique (missions de terrain)	Crique Arataï	septembre
	Crique Portal	mars
	Sinnamary Amont	juillet (faune) - septembre (flore)
Phase c: Réalisation en 2011		

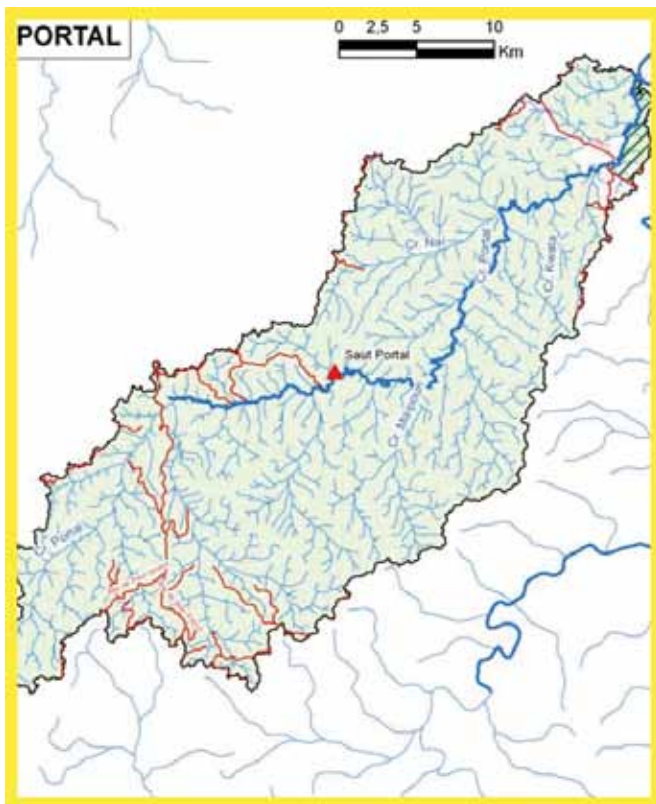
L'ensemble des résultats est attendu pour le 2ème trimestre 2011.

Bassin versant des zones pressenties comme réservoir biologique



Bassin versant des zones pressenties comme réservoir biologique














Montant de l'opération

190 020 €

ONEMA 26% PAG 16%

DIREN 51% OEG 7%

- | | |
|--|---|
|  Saut |  ZNIEFF de type 1 |
|  Réseau routier |  ZNIEFF de type 2 |
|  Réseau hydrographique |  Domaine forestier permanent |
|  Limite des bassins versants |  Parc Amazonien de Guyane |
|  Réserves Nationales | |

Source: BD Carthage, ONF, Office de l'eau Guyane

ASCONIT
CONSULTANTS



Conception et réalisation: ASCONIT Consultants

Suivi de la qualité des cours d'eau, pour agir et prévenir

Pour la deuxième année consécutive, l'Office prend part à la **mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau en Guyane**, en assurant la mise en œuvre du réseau de contrôle de surveillance des eaux douces de surface.

Prévue par l'opération initiée en 2009, une campagne de prélèvement en saison humide a eu lieu en vue d'assurer le suivi physico-chimique des eaux douces de surface. Les 53 stations réparties sur l'ensemble du territoire ont pu de nouveau être échantillonnées entre mai et juin par le BRGM.

Montant de l'opération

299 972 €

ONEMA 100%

L'Office a aussi assuré le **suivi biologique des eaux douces de surface**. Pour des raisons financières, la campagne a été réduite à 20 stations.

Sur celles-ci, des prélèvements de poissons, diatomées et invertébrés ont été effectués entre octobre et décembre.

Les résultats sont attendus pour le 1er semestre 2011.

Montant de l'opération

214 101 €

ONEMA 75%

DIREN 25%

Les résultats de ces suivis seront présentés dans la publication des données sur l'eau 2010.

Les redevances, une ressource pour agir



L'ensemble des opérations concernant les déclarations se sont déroulées au premier trimestre de l'année 2010 avec l'envoi et le traitement des retours. Pour simplifier la démarche, l'Office de l'Eau a travaillé sur des formulaires homogénéisés au niveau national.

Désormais l'Office collecte la redevance pour pollution diffuse, mise en place par la loi de finance 2009. Elle représente une recette supplémentaire à la redevance prélèvement.

Certains taux ont par ailleurs été révisés. Ainsi, un taux non nul a été voté concernant les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte pour les usagers domestiques et non domestiques.

Suite aux négociations entamées avec EDF et à la modification du Code de l'Environnement, le taux de la redevance obstacle a été multiplié par 3.

		Année	2009	2010	2011
REDEVANCE PRÉLÈVEMENT	Irrigation	€/m ³	0,001	0,001	0,001
	AEP	€/m ³	0,014	0,02	0,03
	Autres activités	€/m ³	0,0025	0,009	0,015
REDEVANCE POLLUTION	Domestique				0,03
	Non domestique				
	Matières en suspension (par kg)				0,07
	Matières en suspension				
	Demande chimique en oxygène (par kg)				0,05
	Demande biochimique en oxygène à 5 jours (par kg)				0,1
	Azote réduit				
	Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)				
	Phosphore total, organique ou minéral (par kg)				
	Métox				
	Métox rejetées dans les masses d'eau souterraines	€/unité			
	Toxicité aiguë (par kiloéquitox)				5
	Rejet en masse d'eau souterraine de toxicité aiguë				10
	Composés halogénés adsorbables sur charbon actif				
	Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine				
	Sels dissous				
	Chaleur rejetée en mer				
Chaleur rejetée en rivière (par mégathermie)				50	
Elevage	€/UGB				

		Année	2009	2010	2011
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	€/m ³			0,012
	Non domestique				0,006
Redevance pollutions diffuses	Substances dangereuses pour l'environnement, hors famille chimique minérale		1,5	1,7	2,0
	Substances dangereuses pour l'environnement, hors famille chimique minérale, famille chimique minérale		0,6	0,7	0,9
	Substances toxiques		3,7	4,4	5,1
Redevance obstacle sur les cours d'eau		€/m		150	450

Favoriser l'accès à la connaissance

L'Office de l'Eau fédère les acteurs de l'eau et établit un lien entre eux en assurant la valorisation et la diffusion des données sur l'eau. A ce jour, le traitement du regroupement des données est présenté sous forme d'une publication d'une vingtaine de pages.

L'Office de l'Eau souhaite pérenniser cet accès à la connaissance en réalisant une publication annuelle. Cette démarche permet de garder une trace des données produites, de suivre leur évolution et de réaliser ainsi une évaluation des politiques de l'eau, dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique en 2015.

La première publication des données sur l'eau a ainsi pu être émise à destination de tous les publics au mois de mars 2010, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau.

La publication s'articule en deux parties. La première présente les données collectées qui concerne, la qualité de l'eau des rivières et des eaux souterraines, ainsi que la quantité d'eau des rivières. La seconde s'intéresse aux usages qui sont faits de l'eau, plus particulièrement aux services d'eau potable et d'assainissement et fait le point sur le prix de l'eau dans le département.



Les enjeux de cette publication sont multiples.

En valorisant les données disponibles en Guyane pour les rendre accessible au grand public, elle présente les missions menées par l'ensemble des acteurs présents en Guyane dans le cadre, de la gestion de la ressource en eau et sensibilise sur les enjeux de protection et de gestion durable de la ressource. La production de la publication des données sur l'eau a permis à un étudiant de la licence professionnelle protection de l'environnement de l'université Antilles-Guyane, de travailler avec l'Office de l'Eau dans le cadre de l'analyse des données et de la production des cartes.

Montant de l'opération

9760 €

FEDER 42% DIREN 38%

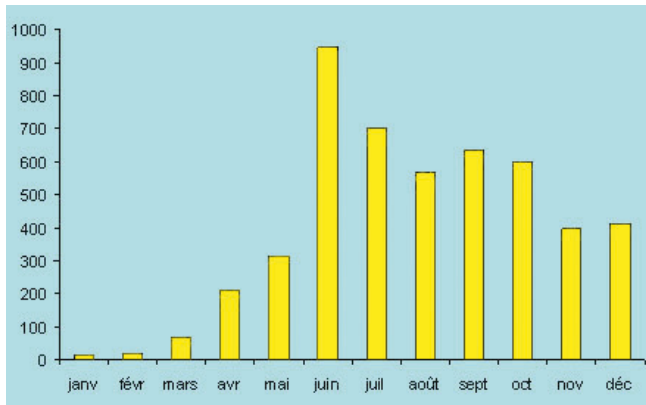
OEG 20%

Communiquer pour sensibiliser les générations futures

Un site internet pour plus de transparence

2010 marque aussi le lancement du site internet de l'Office de l'Eau.

- Donner le plus de transparence possible aux différents publics en mettant à disposition, les documents officiels édités par l'Office de l'Eau de la Guyane,
- Permettre à l'Office de l'Eau d'être accessible sur un nouveau média présent à ce jour dans un nombre important de foyers et dans les organismes privés et publics,



Nombre de visites mensuelles en 2010

- Avoir un relais pour l'actualité de l'Office de l'Eau,
- Communiquer avec de nouveaux publics : jeunes, enseignants, scolaires etc.

Le site internet de l'Office de l'Eau est maintenant consultable sur www.eauguyane.fr.

Certains documents sont déjà téléchargeables, comme les publications des données sur l'eau 2008 et 2009.

Sensibilisation du jeune public

L'Office de l'Eau a encouragé plusieurs actions dans les établissements scolaires de Guyane, notamment en soutenant les actions Sololiya, menées par la SEPANGUY.



BILAN FINANCIER 2010

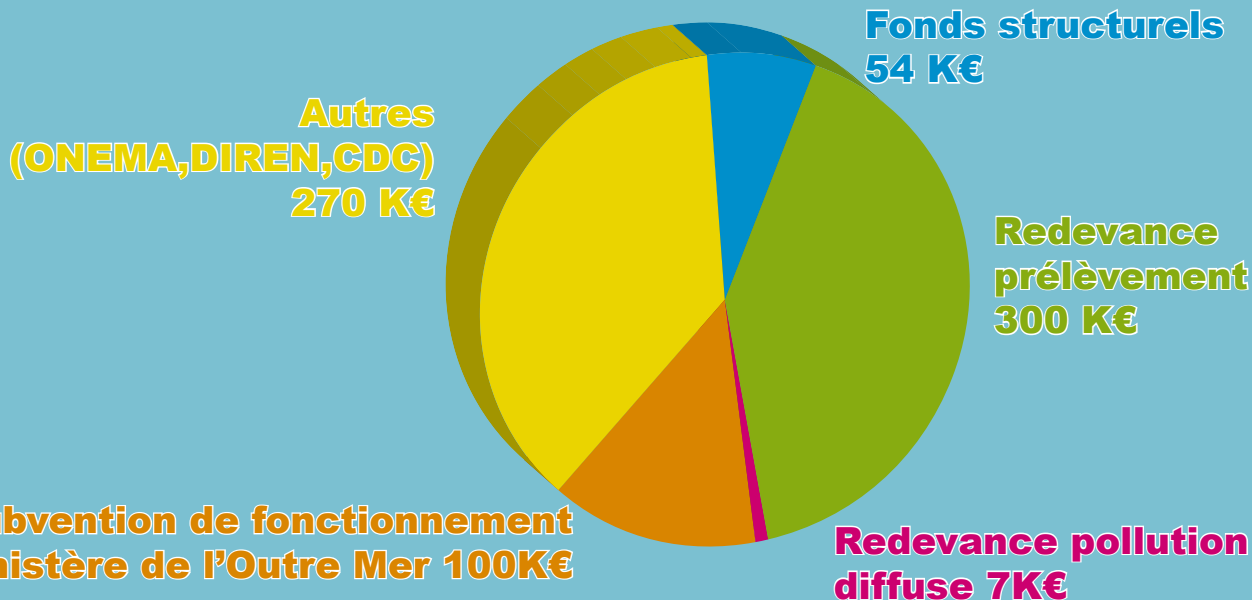
Recettes 732 K€

Redevances

La redevance pour pollutions diffuses a été collectée pour la première fois et vient s'ajouter aux recettes de la redevance prélèvement.

Subventions

De nombreux partenariats ont été conclus pour la réalisation des projets 2010.



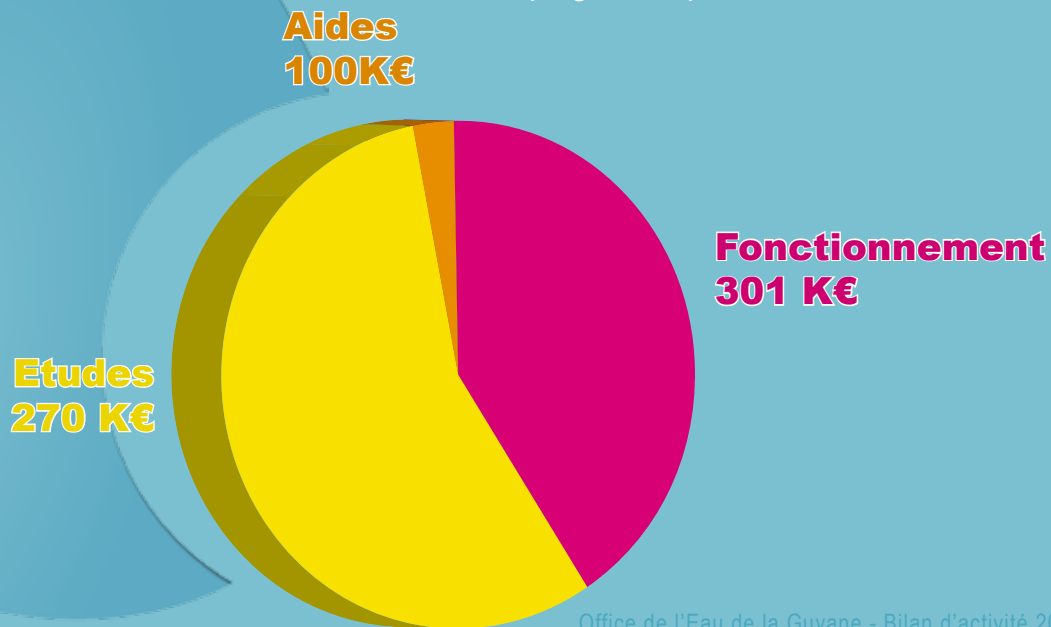
Dépenses 735 K€

Etudes

Certaines études, engagées cette année, ne se termineront qu'en 2011.

Aides

L'Office poursuit l'attribution d'aides, dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention.



Sigles et abréviations

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ARS	Agence Régionale de Santé
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAMO	Pôle Conseil et Assistance aux Maîtres d'Ouvrage
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
DAF	Direction de l'Agriculture et de la Forêt (aujourd'hui DAAF, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt)
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement (aujourd'hui DEAL, Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)
ESRE	Pôle Etude et Suivi des Ressources en Eau
LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Marins
PDEDMA	Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEPANGUY	Société d'Etude, de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane

Édité
En août 2011 par l'Office de l'Eau de la Guyane - Pôle communication

Création graphique
Office de l'eau de la Guyane - Pôle communication

Photos
®Office de l'Eau de la Guyane, ®M.Gueydan, ®C.Néron



Office de l'Eau de la Guyane
47 rue du 14 juillet
97300 CAYENNE
Tèl: 0594 305292
Fax: 0594 307074
officedeleau-guyane@orange.fr

Gardons l'eau au coeur de nos priorités
www.eauguyane.fr